Président de l'AAMLS
Pascal HOULNÉ

Expéditeur
Pascal HOULNÉ
54, rue de la Taille Michaud
54840 Velaine en Haye

Destinataires
Monsieur le Maire de Lisle-en-Rigault
Membres du comité directeur de l'AAMLS

Compte-rendu de la réunion du comité directeur du 28 janvier 2017

Présents :	**CDS de la Meuse**	GÉRARD Michel	vice-président
	Commune de Lisle-en-Rigault	LAHEURTE Jérôme	adjoint au maire
	Ligue spéléologique lorraine	HERBILLON Claude	trésorier
		HOULNÉ Pascal	président
		KELLER Jean Paul	
		LE GUERCH Bernard	référent sécurité
	Invité	GIAMBARRESI Luigi	gérant
Absents :	**CDS de la Meuse**	GOUTORBE Jean-Marie	
	Ligue spéléologique lorraine	HUMBERT Olivier	
		PREVOT Christophe	webmestre
Excusé :	**Invité**	TONNELIER Bernard	conseiller technique

Ordre du jour

- Election d'un nouveau secrétaire de l'association
- Activité 2016
- Situation budgétaire prévisionnelle au 31 décembre 2016
- Validation du projet de statuts
- Projet d'aménagement des locaux et validation du dossier
- Changement d'horaire éventuel des réunions pour faciliter la participation de la commune
- Date des AG extraordinaire et ordinaire et préparation
- Projets 2017

1- Election d'un nouveau secrétaire de l'association :

Denise ARNU qui n'a pas renouvelé sa licence à la Fédération Française de Spéléologie a décidé de démissionner de ses fonctions à l'AAMLS.
Le comité directeur la remercie pour son investissement au cours de ces dernières années.
Un nouveau secrétaire doit être désigné.
Bernard LEGUERCH se propose pour assurer cette fonction jusque l'AG qui suivra la création de la ligue Grand est.
Le comité directeur valide sa candidature et le remercie.

2- L'activité accueil et hébergement de 1er janvier 2016 à 31 décembre 2016 :

	types de locations							total nuitées	taux occupation
	salle de réunion	journées	rez de chaussée	nuitées camping	refuge complet	nuitées en refuge	nuitées stages		
comparatif en année pleine									
1999	1	10		98	8	279		471	6,14
2000	2		1		7	368		536	5,24
2001	1		2		9	428		644	6,3
2002	1		8		12	563		851	8,33
2003			4		8	727		919	8,99
2004			5	15	22	777	34	1339	13,1
2005			5	4	16	609	45	1054	9,96
2006			6		16	671	44	1115	10,18
2007			7		28	655	163	1518	13,86
2008	6		13	38	31	425	39	1239	11,32
2009	1		13	19	31	473	104	1352	12,35
2010	2		17		42	463	49	1562	14,26
2011	2		8		40	570	92	1662	15,18
2012	2		15		26	290	50	990	9,04
2013	5		23		35	358	50	1283	11,72
2014	3		20	20	38	353	68	1371	12,52
2015	2		15		34	245	50	1145	10,46
2016	**4**		**19**		**29**	**255**	**150**	**1130**	**10,32**

L'activité est en légère baisse par rapport à 2015 qui était déjà une année très moyenne.
Par contre, 3 sessions de stage se sont déroulées à la MLS à l'initiative de la ligue Champagne-Ardenne.

3- Situation budgétaire prévisionnelle au 31 décembre 2016 :

Recettes : 23 354 €
Dépenses : 26 100 € dont 1.500 € de provision pour travaux.

Les dépenses courantes sont en progression de 2300 € dû principalement aux entretiens techniques effectués cette année et les nouvelles obligations à respecter (contrôle légionellose, etc.).
Les investissements réalisés : 10000 € (matériels de cuisine, VMC, …) ont été couverts par des subventions (Commune de Lisle-en-Rigault : 1000 € et LISPEL : 7000 € et 2000 €).

4- Validation du projet de statuts : (document en annexe)

Le projet de modification des statuts a été travaillé et finalisé en séance technique du 2 décembre 2016.
Ce projet a été présenté et explicité au Maire de Lisle-en-Rigault et à son adjoint le 27 décembre 2016 : aucune objection de leur part pour ces modifications.
Le document finalisé a été transmis depuis à l'ensemble des membres du comité directeur.
Le comité directeur autorise la présentation du projet lors de la prochaine assemblée extraordinaire pour validation.

5- Projet d'aménagement des locaux et validation du dossier :

Pascal HOULNÉ a envoyé, le 18 janvier 2017, à chaque membre du comité directeur un projet pour être finalisé, ce jour, en séance.

Une réunion de travail s'est déroulée en mairie de Lisle-en-Rigault le 27 décembre 2016.
(Bernard HENRIONNET, Jérôme LAHEURTE, Michel GÉRARD, Christophe PRÉVOT, Pascal HOULNÉ)
Les échanges sont à l'origine de la distinction dans le document proposé de ce qui relève du bâtiment de ce qui relève des remplacements d'une partie du mobilier et matériels.

Les mises aux normes (accessibilité, sécurité, hygiène) attachées aux aménagements des locaux sont de la compétence du propriétaire. Les demandes de financements de cette partie du projet doivent être établies par la commune.

Une étroite coopération doit par conséquent être établie pour réunir les ressources nécessaires.

Concernant la capacité d'hébergement de la MLS qui devrait, par application du *Règlement Sanitaire de la Meuse,* être réduite à 22 couchages, va faire l'objet d'une demande de dérogation par le Maire de Lisle-en-Rigault mais, bien sûr, sans certitude sur son aboutissement.

Le comité directeur valide le projet avec les modifications apportées en séance.
(Document joint)

6- Changement d'horaire éventuel des réunions pour faciliter la participation de la commune :

Le Maire de Lisle-en-Rigault nous a fait part de la difficulté du représentant de la commune à participer aux réunions du comité directeur. Elles ont lieu le samedis matin et c'est à ce moment là que les élus de la commune reçoivent les habitants.

Est-il envisageable de décaler nos réunions à 14h00 ?

Il est décidé de modifier l'horaire des comités directeurs, soit 14 heures.

7- Date des AG extraordinaire et ordinaire et préparation :

Le président de la LISPEL a été sollicité par le CPEPESC Lorraine pour que la Ligue via sa commission *protection-environnement-patrimoine-équipement* (PEPEL) participe au nettoyage de l'entrée du *Moulin-à-vent* de la carrière du Pérou.

Cette opération serait programmée probablement un week-end de mai 2017.

Le week-end LISPEL de cette commission se déroule, depuis l'origine, à la date de l'AG de l'AAMLS.

La question est de savoir s'il les AG 2017 peuvent se décaler en mai prochain.

Le comité directeur décide, en absence de précisions suffisantes, de ne pas modifier la date des assemblées générales soit le samedi 25 mars 2017.

Si pour 2017, le week-end LISPEL ne correspondra pas à la date des AG, il est d'ores et déjà prévu que pour 2018, il sera indispensable qu'il y ait à nouveau correspondance si l'on veut inciter les représentants de la région Grand est, vu les temps de trajets, à participer à l'assemblée générale.

8- Projets 2017 :

- <u>Travaux et aménagements</u> :

  - *Entretien des espaces verts :*
    La tondeuse ne fonctionne plus et il est opté pour ne plus la réparer et de demander des devis auprès de prestataires :
    devis n°1 : Croix-Rouge 80,00 € la tonte
    devis n°2 : ESAT 323,00 € la tonte mais y compris un débroussaillage autour du bâtiment
    Après échanges, Mr LAHEURTE va voir si les services techniques de la commune auraient la possibilité d'assurer la tonte et de valoriser la prestation sous forme de subvention.

  - *Grilles supplémentaires au réfrigérateur* :
    2 grilles ont été livrées gratuitement par le fournisseur mais il a oublié les barres support.
    Luigi GIAMBARRESI a téléphoné. Il attend le retour.

  - *Téléviseur :*
    Luigi GIAMBARRESI fait part de plusieurs demandes d'installation d'un téléviseur. Vu les frais que cela générerait (antenne, redevance), le comité directeur décide de ne pas donner suite.

- <u>Gérance</u> :

  - *Application des consignes :* (document validé et signé par le gérant le 9 janvier 2016)
    Les états des lieux sont faits systématiquement à l'entrée mais il est décalé pour la fin de location car le gérant ne peut être présent le jour même.

    Les cautions (100 €) sont désormais demandées systématiquement. C'est le gérant qui renverra directement les chèques aux groupes après vérification de l'état du bâtiment.

Si dégradations ou nettoyage insuffisant le gérant en informera le président pour se concerter avant décision.

- *Salaire :*
  Le salaire horaire du gérant a été établi en prenant en compte 10% pour congés payés ce qui explique un salaire horaire net à 8,50 €.
  Cette pratique ne fait pas référence à une disposition prévue par le CEA (Chèque Emploi Associatif).

  Sous réserve d'une compatibilité avec les possibilités de déclaration mensuelle URSSAF, à compter de janvier 2017, une indemnité compensatrice mensuelle pour congés payés égale à 10% du salaire net versé sera ajoutée chaque mois. Parallèlement le salaire horaire net sera ramené à 7,73 € pour un taux de charges global à 22,15 % (part salarié) soit un salaire horaire brut de 9,93 € sachant que le smic horaire brut au 1er janvier 2017 est à 9,76 €.

➢ Activité :

La MLS est sous utilisée par rapport à son potentiel.

Comment se faire connaître davantage : offices du tourisme, fédération des Gîtes de France, sites internet des collectivités locales, etc.

Faute de temps cette question est reportée à une prochaine réunion.

Pour le secrétaire
le président Pascal HOULNÉ

Les prochaines assemblées générales extraordinaire et ordinaire sont fixées au

samedi 25 mars 2017 à 10h00